Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 588

Rubrik: Courrier

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

**COURRIER** 

# **Experts** et grands prêtres

Dans le prolongement des textes que nous venons de publier sur le thème «La Suisse à la recherche d'une politique de la science» (DP 585 et 586), la contribution d'un lecteur qui tente de cerner le rôle des «experts», contribution inspirée par un chapitre du livre publié par P.-Ph. Druet, P. Kemp et G. Thill, «Technologies et Sociétés» (Galilée 1980) (Réd.).

De nos jours la plupart des décisions politiques et des comportements individuels reposent sur des déclarations ou des rapports d'experts dûment consultés: les personnes dépressives font appel à l'expert psychologue, les couples en difficulté à l'expert conseiller conjugal, les malades à l'expert médecin spécialiste et les gouvernements à toutes sortes de commissions d'experts.

Mais qu'est au juste un expert? C'est avant tout un homme de science ou un technicien parlant au nom d'un savoir reconnu, et compétent dans le sujet controversé; il est souvent appelé à arbitrer des conflits entre certains groupes de pression économiques et politiques. On admet à priori qu'il se montrera honnête et impartial en donnant son avis.

L'expert occupe une position dominante dans la hiérarchie scientifique. Il est professeur d'université ou, pour le moins, responsable d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche. Or ce laboratoire ou cette équipe de recherche ont besoin de capitaux pour poursuivre leurs travaux et l'argent ne viendra que si les découvertes justifient les investissements. Le patron, appelé comme expert, ne peut donner un avis nuisant à la commercialisa-

tion de ses travaux sans que les investisseurs deviennent moins généreux.

Nous assistons donc à une première rencontre de la science et du politique et, du même coup, l'impartialité de l'expert, qui reposait sur une espèce d'acte de foi, n'apparaît plus aussi évidente. Qui n'est pas tenté, en effet, de favoriser ses intérêts? Le but de la science, nous dit-on, est de dominer la nature et par conséquent d'augmenter la puissance de l'homme; or ce projet comme sa concrétisation dépendent étroitement des conditions du moment, des idéologies, de la culture propres à une époque et qui déterminent simultanément les idées politiques.

\* \* \*

Examinons maintenant quelques aspects de la connaissance scientifique.

Tout d'abord, l'approche scientifique d'une question en néglige la dimension morale; on fait ainsi abstraction de ce qui est exclusivement du ressort de l'homme, à savoir l'aptitude à donner un sens à la vie, aux choses et à toute activité humaine.

D'autre part, la science se prétend vérifiable à chaque instant par quiconque en a les compétences; or ce sont les scientifiques eux-mêmes qui reconnaissent les personnes compétentes; comme ceux qui se contrôlent mutuellement, se choisissent par cooptation; on est pris dans un magnifique cercle vicieux; les mêmes personnes tiennent les comptes d'une société et désignent les vérificateurs.

De plus, l'expression des lois scientifiques a atteint un tel niveau de complexité — tant dans le vocabulaire que dans le codage mathématique — que, dans l'institution scientifique elle-même, le nombre de savants capables de comprendre certaines thèses et de se prononcer sur leur exactitude est fort restreint. Le profane est appelé à faire entièrement confiance aux hommes de science et à les croire sur parole; ceux-ci jouent donc aujourd'hui un rôle analogue à celui des oracles ou des prêtres dans les civilisations anciennes.

Enfin, la science n'est qu'un immense «faire croire». Le professeur D. Rivier, lors de ses cours de physique, disait souvent: «Et tout se passe comme si...» La science n'est qu'une description de la réalité. On peut la comparer à un tableau représentant un paysage. L'œuvre dépend non seulement des moyens utilisés — toile, pinceaux, couleurs — mais surtout de la sensibilité de l'artiste. Et personne ne prend le tableau pour le paysage alors que cette confusion se rencontre constamment dans notre conception des rapports entre la science et la réalité. Certains auteurs prétendent même que la nature serait conditionnée culturellement; les lois scientifiques résulteraient des représentations culturelles et varieraient d'une culture à l'autre.

L'expert se voit donc accorder le pouvoir proprement exorbitant de trancher au nom de la vérité objective dont il est le représentant privilégié, sinon exclusif (en un mot le Grand Prêtre). Le pouvoir est réellement politique et vraiment exorbitant, non pas à cause de l'intervention du scientifique dans un débat socio-politique, mais en raison des critères qu'il invoque pour influencer une décision; en effet, ceux-ci ne peuvent être que politiques, mais seront déguisés en arguments scientifiques et reçus pour tels. L'expert fait de la politique sans en avoir l'air, donc sans contrôle possible.

Or la connaissance scientifique elle-même repose sur des postulats et suit une méthode nous obligeant à la maintenir dans le domaine qui est le sien: celui d'une certaine description de la nature. Par conséquent, on ne saurait en aucun cas lui demander d'appuyer, de justifier des choix politiques ou éthiques qui ne relèvent en aucune façon de ses compétences.

P.-A. D.

COURRIER

## Reagan: le libéralisme et l'électoralisme

Ce qu'il est déjà convenu d'appeler le «reaganisme» fait des ravages dans les milieux de droite européens. A vrai dire, le terrain était préparé de longue date pour l'éclosion de ce «néo-libéralisme» économique. Encore faut-il s'entendre sur les mots et sur le contenu réel des propositions du président américain. C'est l'exercice auquel se livre ci-dessous, dans un esprit salutairement critique, un de nos lecteurs (Réd.).

A lire les chroniques économiques des journaux, je suis frappé de voir comment les propositions budgétaires de l'équipe Reagan et la politique monétaire et budgétaire de Margaret Thatcher donnent ieu à des polémiques parfois intéressantes, mais le plus souvent stériles parce que ne présentant pas les problèmes sous leur véritable aspect.

Prenons ainsi par exemple les propositions budgétaires de Reagan!

- 1) Il y a d'abord le problème de l'équilibre budgétaire: au-delà des discussions théoriques, il me semble qu'il faudrait quand même rappeler que les statistiques de ces 35 dernières années ne permettent de déceler aucune corrélation statistique valable entre le déficit du budget fédéral et le taux d'inflation.
- 2) Le problème des rentrées fiscales: Reagan propose une baisse des impôts.

En gros, il s'agit d'abord d'encourager les investissements en raccourcissant la période légale d'amortissement sur les biens fonciers et d'équipement.

Ce premier aspect de la baisse des impôts, qui se défend économiquement, n'a rien à voir avec la deuxième partie du programme de rabattement fiscal, qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Et là, je suis navré de voir comment le problème, qui est politique, n'est pas clairement posé.

Il est juste de prévoir un rabattement de l'impôt sur le revenu, car la progressivité du taux de cet impôt fait qu'un individu dont le salaire est indexé sur l'indice des prix, et qui ne connaît donc qu'une augmentation nominale et non réelle de son revenu, se voit automatiquement imposé à un échelon supérieur. C'est le phénomène de la «progression à froid». Aucune décision politique n'est venue valider ce décalage vers le bas de l'échelle d'imposition, donc cette augmentation de fait de l'impôt.

Reagan propose une «baisse de 30% de l'impôt sur le revenu». Cela ne semble être que justice. Seulement voilà: ce qu'il propose en fait, c'est une baisse de 30% de tous les taux d'imposition (tous, puisqu'ils varient en fonction croissante du revenu), ce qui signifie qu'un contribuable se verra offrir un rabattement fiscal d'autant plus grand proportionnellement à son revenu que ce revenu est élevé.

Ainsi, un «pauvre» payant 10% d'impôt sur son revenu de 10 000 dollars se verra rembourser 3% de son revenu, soit 300 dollars. Un «riche», payant 60% d'impôt sur son revenu de 1 000 000 de dollars se verra rembourser 18% de son revenu, soit 180 000 dollars. Sous son apparence égalitaire ce rabattement fiscal favorise bien les plus fortunés. L'équipe Reagan veut, en fait, rendre moins progressif l'impôt sur le revenu. Qu'elle le dise alors clairement!

Ceci dit, la seule façon de retrouver une certaine forme d'équité fiscale serait de complètement redéfinir l'échelle d'imposition. Cette réforme s'avère urgente, car rappelons qu'une personne exemptée de l'impôt sur le revenu il y a cinq ans doit maintenant payer cet impôt, et cela bien que son revenu réel n'ait pas augmenté.

3) Le problème des dépenses gouvernementales.

Bien plus qu'un plan de relance économique, le budget présenté est un budget de réaction contre les progrès sociaux. Reagan pratique une politique budgétaire partisane, favorable à son électorat et aux milieux d'affaire qui l'ont fait élire. Les riches votent plus que les pauvres, les blancs votent plus que les noirs, les vieux votent plus que les jeunes, les hommes votent plus que les femmes. Le pauvre et le noir n'ont pas voté pour Reagan, les jeunes et les femmes lui ont préféré Anderson ou Carter.

Ceci fait que tous les programmes sociaux ont été atteints par les coupes, voire supprimés, sauf la «Sécurité sociale» (afin de ne pas s'aliéner l'importante classe moyenne) et le «Medicare» (qui vient en aide à tous les vieux, en nombre croissant et en très grande majorité des Blancs puisque les Noirs vivent moins longtemps).

Un autre problème longuement discuté dans les journaux est celui du taux de réescompte tel qu'il est pratiqué par la banque centrale d'un pays. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis on a décidé de «serrer la ceinture» (de qui?), afin de «freiner l'accroissement de la masse monétaire». Or la théorie et l'expérience s'accordent pour nous dire qu'une politique du taux d'intérêt, qu'elle soit stricte ou large, n'a que très peu d'influence sur le niveau du taux d'inflation. Il y eut une époque où le gouvernement tentait de maintenir les taux d'intérêt à un niveau artificiellement bas. Maintenant c'est l'inverse, et la société anglaise tout entière en souffre.

Je me permets ici de lancer une idée. Une politique du taux d'intérêt avait ses raisons d'être en période de taux de changes fixes; elle n'en a plus depuis que nous sommes en changes flottants.

Pourquoi ne pas laisser alors flotter aussi le taux de réescompte, la Banque centrale se contentant de prévoir un différentiel de réescompte constant par rapport aux taux d'intérêt du marché. Il est étonnant qu'une telle mesure ne soit pas prônée par les chantres du libéralisme économique.

Gabriel M. Bittar